

ECLAIRAGES : Les technologies d'identification biométriques ne sont pas au point

Date de parution: Jeudi 27 novembre 2008

Auteur: Julien Sansonnens

Julien Sansonnens, président du POP Lavaux-Oron, met en garde contre une trop grande hâte à généraliser les documents d'identité biométriques, vu les pannes et inconvénients connus.

Le 17 mai 2009, le peuple suisse votera sur la loi sur les données d'identité modifiée. L'enjeu est simple: les cartes d'identité et les passeports devront-ils à l'avenir contenir obligatoirement nos données biométriques (photo du visage numérisée, empreintes digitales), ou pourrons-nous conserver le libre choix, soit la possibilité d'obtenir des documents d'identité non biométriques, comme c'est le cas aujourd'hui?

Les documents d'identité biométriques soulèvent de nombreuses questions, à différents niveaux. En premier lieu, ces documents sont présentés comme un gage de sécurité. Pareille affirmation mérite d'être fortement relativisée: une étude du Fonds national de la recherche scientifique, relatée dans le No. 536 d'Uniscopes (publication de l'Université de Lausanne), arrive à la conclusion que l'introduction de ces documents est prématurée, tant la technologie manque de fiabilité. Tout un chacun pourrait ainsi falsifier ses empreintes digitales avant la saisie, à l'aide d'instructions simples et disponibles dans le domaine public: même les capteurs les plus sophistiqués peuvent être trompés. En ce qui concerne la photo numérisée, Jonas Richiardi, chercheur à l'EPFL, est catégorique: «les instruments techniques ne sont pas au point». Ces différentes mises en garde concordent avec les résultats fournis par les scientifiques du Fidis (réseau d'excellence mis en place par l'Union européenne) et synthétisés dans la «déclaration de Budapest». Notons que la police fédérale le reconnaît elle-même: les éléments de sécurité du passeport non biométrique actuel (modèle 03) «satisfont encore aujourd'hui aux plus hautes exigences». Nous ne sommes donc pas en situation d'urgence.

La base de données qui serait créée soulève aussi de nombreuses questions. Le projet soumis en votation prévoit en effet la création d'une structure centralisant les données biométriques. En avril 2008, Eliane Schmid, collaboratrice scientifique du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) déclarait à ce propos: «Nous sommes opposés à l'archivage de toutes ces informations, en particulier des empreintes digitales, dans une banque de données centralisée, ainsi que le prévoit le projet de loi adopté par le parlement suisse. Et ce point de vue est partagé par toutes les autorités européennes chargées de la protection des données. [...] Selon nous, toute nouvelle banque de données peut, tôt ou tard, induire la tentation d'en faire d'autres usages que ceux prévus initialement.»

Le parlement européen, en s'opposant à pareille centralisation, exprimait les mêmes craintes. Ces dernières années, les banques de données se sont multipliées en Suisse: aujourd'hui déjà, on estime qu'entre 10 et 20% de la population est fichée dans le Système d'identification des empreintes digitales, la banque de données de l'ADN ou d'autres archives spécialisées, par exemple dans la lutte contre le terrorisme. Plus généralement, la constitution de larges bases de données présente toujours des risques, à travers la possibilité de faire des recoupements avec d'autres sources. Enfin, le risque que ces données soient utilisées à d'autres fins, par exemple commerciales, ne peut être écarté.

La présence d'une puce RFID servant à stocker les données au sein des nouveaux documents d'identité est également problématique. La «signature» RFID peut ainsi potentiellement être captée sur une distance de plusieurs mètres, et les protocoles de sécurité présentent des lacunes. Dans l'étude du FNS parue dans Uniscopes, la juriste Elodie Arnaud le dit sans détour: «La protection des données n'est pas assurée.» La chercheuse met en garde: «Les personnes concernées ne sont pas à l'abri d'un fichage ou d'un traçage.»

Le projet soumis au peuple prévoit enfin que les cartes d'identité contiendraient elles aussi des données biométriques. On est en droit de se demander pourquoi chaque citoyen suisse devrait donner ses empreintes digitales: à moins de considérer le peuple comme une somme de criminels en puissance, rien ne le justifie. La Suisse n'est liée à aucun engagement international sur cette question. Par ailleurs, l'établissement des nouvelles cartes d'identité ne serait plus possible auprès de la commune de domicile: c'est une péjoration du service à la population. Les citoyens devraient se rendre dans un centre de saisie des données parfois très éloigné du lieu de résidence, avec ce que cela comporte de coûts, pour une valeur ajoutée nulle.

La phase référendaire l'a clairement mis en lumière: cet objet concerne l'ensemble du peuple, au-delà d'un clivage gauche-droite. Ce qui est en jeu, ce sont ces valeurs fondamentales que sont le respect de la sphère privée et de la personnalité. Cela doit interroger les vrais libéraux, de quelque bord politique qu'ils soient.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch